



PROBLEME DE QUALITE DE L'EAU - ETAGNIERES

En tant que distributeur d'eau, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne veille à fournir en continu une eau potable de qualité irréprochable. Cette eau fournie à Lausanne et aux communes alimentées est étroitement et constamment surveillée par son laboratoire accrédité, de la source au robinet du consommateur.

Depuis fin juin 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), en se basant sur l'état actuel des connaissances, considère que certains métabolites (produits de décomposition) du chlorothalonil (fongicide) qui se retrouvent dans l'eau potable, peuvent présenter un danger pour la santé du consommateur. Ils ont dès lors été qualifiés comme « pertinents ». Le seuil admis de concentration dans l'eau potable est donc de 0,1 µg/l (millionième de gramme par litre).

Au mois de février 2020, suite aux résultats des analyses obtenus en fin d'année 2019, notre service a procédé à une campagne de prélèvement et d'analyse sur l'ensemble des ressources en eau souterraine pour les métabolites du chlorothalonil (9 substances). Les résultats obtenus montrent qu'un des métabolites (R417811) qui n'avait pas encore pu être analysé précédemment, est décelé dans des concentrations d'en moyenne 5 à 10 fois supérieures au métabolite R417888.

Cinq adductions sont concernées par un dépassement largement supérieur au seuil des 0,1 µg/l.

Suite à ces nouveaux résultats, Lausanne a décidé – en accord avec l'OFCO – de mettre hors service l'adduction de Thierrens – Montaubion au réservoir de l'Orme, ceci depuis le 10 mars 2020.

Cette situation signifie que votre commune est alimentée exclusivement par l'eau du lac, issue de notre usine de production de St-Sulpice.

Les modifications de stratégie d'approvisionnement rendues nécessaires pour maintenir l'alimentation du réservoir de l'Orme ont pour conséquence de modifier l'équilibre calco-carbonique de l'eau.

En effet, l'eau de ce réservoir provenait à 2/3 des sources de l'adduction de Thierrens et à 1/3 du lac Léman.

L'eau du lac Léman est une eau douce contrairement à l'eau des sources de Thierrens qui est assez dure. L'eau du réseau de distribution est passée d'une dureté élevée (28° F) à une dureté faible (14° F). Ce changement modifie l'équilibre calco-carbonique de l'eau et provoque une dissolution de la couche de calcaire formée par l'eau dure. Des particules de corrosion sont ainsi libérées et mises en suspension dans l'eau. Selon son ampleur, ce phénomène connu peut causer des désagréments organoleptiques par la présence d'eau colorée qui va s'atténuer avec le temps. Les conduites d'alimentation privées sont particulièrement touchées par ce phénomène car, durant de nombreuses années, elles ont été réalisées en fer étiré, sans revêtement intérieur.

Rinçage des conduites : Quelques règles pratiques pour assurer le renouvellement de l'eau

Le tableau ci-dessous vous donne les quantités pour renouveler le volume d'eau dans la conduite d'alimentation en cas d'eau colorée au robinet. Le temps de soutirage de l'eau depuis un lavabo est d'environ une minute pour 6 litres.

Volume d'eau dans les conduites (en litres)							
Diamètre Nominal millimètre - Pouce	Longueur en mètres [m]						
	1	10	20	30	40	50	100
25 - 1"	0.807	8.07	16.15	24.22	32.30	40.37	80.74
32 - 1 ¼"	1.081	10.81	21.61	32.42	43.23	54.04	108.07
40 - 1 ½"	1.266	12.66	25.32	37.98	50.64	63.30	126.61
50 - 2"	1.612	16.12	32.23	48.35	64.47	80.58	161.16
65 - 2 ½"	2.108	21.08	42.16	63.24	84.32	105.40	210.80
80 - 3"	2.479	24.79	49.57	74.36	99.15	123.94	247.87
100 - 4"	3.252	32.52	65.03	97.55	130.06	162.58	325.15
125 - 5"	4.050	40.50	80.99	121.49	161.98	202.48	404.95
150 - 6"	4.847	48.47	96.95	145.42	193.90	242.37	484.75

Exemple : pour une villa alimentée par une conduite de 1 pouce ¼, d'une longueur de 30 mètres, le volume d'eau à renouveler est de 32.4 litres. Le temps de soutirage est d'environ 6 minutes.

En cas d'inefficacité de cette mesure, une purge à haut débit peut s'avérer utile. Dans ce cas, le démontage du compteur est nécessaire. Adressez-vous à votre installateur sanitaire pour cette opération.

Adoucisseurs

En cas d'un tel équipement, un réglage peut s'avérer nécessaire avec la modification de la dureté. Avec une dureté de 14° F, un traitement d'adoucissement de l'eau froide destinée à la consommation humaine n'est pas recommandé.

Filtre dans les installations

Ces filtres doivent être entretenus périodiquement. Il est recommandé de nettoyer l'élément filtrant tous les 6 mois. Durant cette période, une augmentation de la fréquence de nettoyage peut s'avérer nécessaire. Votre installateur sanitaire pourra vous renseigner.

Brise-jets des robinets

Pensez également à nettoyer et détartrer les brise-jets de vos robinets.

Bien que ces problèmes de fer (rouille) ne présentent pas de risque pour la santé, nous recommandons aux communes concernées d'organiser des purges régulières dans les quartiers touchés par cette problématique, mais aussi aux consommateurs en leur conseillant de laisser le robinet ouvert durant quelques minutes afin de renouveler le volume stagnant dans les installations intérieures, ceci jusqu'à l'obtention d'une eau limpide, avant de la consommer.

